

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Habitat - CAMVS

25 août 2016



La délégation des aides à la pierre, tremplin vers une politique active de requalification du parc de logements anciens

Consciente de l'urgence que représente la dégradation progressive de son parc de logements anciens, la CAMVS s'est engagée en 2006 aux côtés de l'Etat et de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) dans la mise en œuvre de sa délégation des aides à la pierre.

Après 10 ans de délégation, la CAMVS se démarque peu à peu par la qualité des réhabilitations et des partenariats mis en place pour atteindre ses objectifs.

Le premier Programme Local de l'Habitat de l'Agglomération a ainsi permis d'écrire les grandes lignes d'un projet global de requalification, basé sur la volonté de permettre à tous de bénéficier d'un accompagnement technique ou financier pour la réhabilitation des logements du territoire.

Des partenariats pour un meilleur accompagnement

Qu'ils soient propriétaires bailleurs ou occupants, modestes ou non, la CAMVS est désormais armée d'outils permettant d'accompagner les ambitions des propriétaires. En plus des dispositifs classiques adossés à la délégation des aides à la pierre (PIG, Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH), Point Rénovation Info Service (PRIS)), la CAMVS a souhaité s'appuyer sur des partenariats stratégiques et innovants afin d'atteindre ses objectifs (Agence Départementale d'Informations sur le Logement (ADIL), Conseil régional, Conseil départemental, Caisse d'Épargne, Caisse d'Allocations Familiales...).

CONTACT PRESSE

Marie DRUCKÉ
06.80.20.79.90 / 03.27.53.00.88
marie.drucke@amvs.fr

C.A MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE

1, place du Pavillon à Maubeuge
03.27.53.01.00
www.agglo-maubeugevaldesambre.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Habitat - CAMVS



Les impacts concrets de cette politique pour les administrés ? Un service de conseil gratuit, complet et de proximité, et la mobilisation d'aides complémentaires à la réhabilitation !

La qualité du service mis à disposition est un enjeu majeur dans la mise en œuvre de cette politique, avec la présence constante d'un ambassadeur de l'efficacité énergétique au sein de la CAMVS et la collaboration étroite avec un conseiller juridique de l'ADIL et l'Espace Info Energie.

Des aides complémentaires

Les frais d'ingénierie nécessaires au montage des dossiers Anah sont entièrement pris en charge par la CAMVS avec, qui plus est, l'instauration d'un audit énergétique et environnemental systématique pour chacun des dossiers montés.

La CAMVS offre également la possibilité pour les propriétaires éligibles à l'Anah de bénéficier de subventions complémentaires de la part de l'Agglomération, du Conseil régional et du Conseil départemental, voire d'organismes plus spécifiques comme les caisses de retraites, la Caisse d'Allocations Familiales ou la Fondation Abbé Pierre, tout en gardant un interlocuteur unique !

Les propriétaires les plus modestes ont également la possibilité, via la mise en place d'un partenariat avec la Caisse d'Epargne, de bénéficier d'un prêt spécifique permettant de financer leur part à charge dans le cadre d'un dossier financé par l'Anah.

Les propriétaires, non éligibles aux aides de l'Anah, bénéficient également d'un accompagnement technique d'abord, grâce aux précieuses préconisations du conseiller Info Energie et de l'ambassadeur de l'efficacité énergétique, financier ensuite par la participation de la CAMVS et du Conseil régional à la réalisation d'un audit énergétique et environnemental.

Un nouveau Programme Local de l'Habitat pour de nouvelles ambitions

Toujours désireuse de compléter le panel d'outils mis au service de sa population, la CAMVS se fixe de nouvelles ambitions dans le cadre de la révision de son PLH : développer l'auto-réhabilitation accompagnée, décliner sur le territoire les actions de l'Opérateur Régional pour la Réhabilitation Energétique des Logements, autant de nouveaux chantiers à mener afin de contribuer à l'atteinte des objectifs locaux et nationaux de requalification de l'habitat.

Les objectifs de la CAMVS en matière d'habitat

- 300 réhabilitations dans le cadre du Programme d'Intérêt Général 2013-2016
- 425 réhabilitations dans le cadre de l'OPAH-RU de 2013-2018
- 135 réhabilitations par an dans le cadre du PLH 2016-2022

CONTACT PRESSE

Marie DRUCKÉ
06.80.20.79.90 / 03.27.53.00.88
marie.drucke@amvs.fr

C.A MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE

1, place du Pavillon à Maubeuge
03.27.53.01.00
www.agglo-maubeugevaldesambre.fr